RB5201

Library
of the
University of Toronto

25

PRÉCIS HISTORIQUE

DU

17ième BATAILLON

D'INFANTERIE DE LEVIS.

DEPUIS SA FORMATION EN 1862 JUSQU'A 1872,
SUIVI DES ORDRES PERMANENTS
DU MÊME CORPS.

PAR LE

Capitaine L. G. DESJARDINS,

ADJUDANT DU 17ième BATAILLON

ET

DEPUTE-ADJUDANT ET INSTRUCTEUR A
L'ECOLE MILITAIRE DE QUEBEC.

1872.

DES PRESSES A VAPEUR DE « L'ÉCHO DE LÉVIS »

Commandant-en-Chef de la Milice :

Son Excellence le Gouverneur-Général,
Lord Lisgar, G. C. B.—G. C. M. G.

Ministre de la Milice et de la Défense :

L'Honorable Sir Geo. E. Cartier, Baronet.

Adjudant-Général :

Colonel P. Robertson Ross.

ETAT-MAJOR DU 7IÈME DISTRICT MILITAIRE.

Lt. Colonel L. A. Casault, C. M. G., Député Adjudant-Général.

Lt. Colonel T. J. Duchesnay, Major de Brigade de la 7ième division de Brigade.

Lt. Colonel E. Lamontagne, Major de Brigade de la 8ième division de brigade,

Major W. Forrest, paie-maître du district.

Liste des officiers qui ont actuellement des commissions dans le 17ième Bataillon d'Infanterie de Lévis.

Lieutenant-Colonel :—J. G. Blanchet, M. P.

Premier major :— Pierre Brunelle,

Second major :—Arthur Taschereau, (1)

Chirurgien :—Dr. W. Lamontagne,

Adjudant :—Capitaine L. G. Desjardins,

Paie-maître :—Dr. A. Vander Heyden,

Quartier-maître : — Georges Carrier,

Capitaines :—F. X. Brunelle, Léon Hamel, Charles Cauchy, Alfred Lemieux, F. X. Genest, Jules Poliquin, A. Fournier, Louis Morin.

Lieutenants :—Rigobert Bourget, Alfred Lefrançois, Adjutor Demers, Jules Guillot, Alfred Guenette, Achille Dugal, Georges Gagnon, Léon Pouliot.

Enseignes : — Romuald Bernier, Joseph L'Etoile, Philippe Bourassa, Félix Dumas, Louis Biais, Arthur Desprès, Joseph Bolduc, Ulric Légaré.

---

(1) Le Major A. Taschereau est décédé dans le cours du mois de décembre 1871.

Le gouvernement britannique ayant, pour des raisons politiques et militaires, jugé à propos de retirer les troupes impériales de ses colonies de l'Amérique du Nord, la défense du Canada retombe sur le peuple de ce pays.

A part quelques corps d'artillerie régulière, stationnés dans les principales places fortes, l'organisation d'une faible armée permanente n'a pas encore été jugée nécessaire. Cependant quelque puisse être la position future du Canada, il est certain qu'il faudra une force quelconque soit pour repousser les ennemis du dehors, soit pour maintenir la paix intérieure.

La probabilité du développement graduel de notre organisation militaire, contribuera à donner de l'intérêt aux quelques pages suivantes sur l'un des plus anciens bataillons volontaires organisés sous le gouvernement de l'ancienne province unie du Canada.

Notre but est de faire connaitre le patriotisme de notre population qui, depuis l'affaire du Trent, comme à toutes les époques de notre courte mais glorieuse histoire, n'a pas hésité à voler au secours de la patrie lorsqu'elle était menacée dans ce qu'elle a de plus cher, son autonomie et ses institutions nationales.

ENROLEMENT

DU

17IEME BATAILLON.

L'organisation du 17ième bataillon d'infanterie volontaire de Lévis, date de 1862. (*a*) L'appel chaleureux de l'hon. J. G. Blanchet, M. P., à la jeunesse de Lévis, si bien secondé par les conseils patriotiques de notre vénérable curé, ne fut point sans écho. L'enrôlement se fit avec enthousiasme. Plusieurs pères de famille donnèrent l'exemple. Un dimanche, après un discours éloquent adressé par l'hon. J. G. Blan-

[*a*] Lors de l'affaire du Trent, en 1861, une compagnie de 75 hommes fut organisée et reçut l'ordre de se tenir prête à entrer en service actif. La mise en liberté de MM. Slidel et Mason ayant dissipé tout danger de guerre entre les Etats-Unis et l'Angleterre, les services de cette compagnie ne furent point requis.

chet, à une grande assemblée des citoyens de Lévis,sur la nécessité de briser notre jeunesse au métier des armes, les câdres de la compagnie numéro deux furent remplis à moins d'une heure. Dans quelques jours les listes d'enrôlement de six compagnies, recrutées à Lévis, Saint-Joseph de Lévis, Etchemin, New-Liverpool, furent transmises au département de la milice, couvertes chacune de cinquante-cinq signatures, l'effectif ordonné par la loi.

Une preuve évidente du résultat pratique de cet enthousiaste enrôlement de notre jeunesse, existe dans le fait qu'aujourd'hui, dix ans après la première organisation, le 17ème bataillon contient plus d'un tiers des vétérans volontaires de 1863 et 1864. Une seule famille donnait, à cette époque, sept recrues au 17ème ; de ces courageux jeunes gens, six inscrivaient de nouveau leurs noms sur les listes d'enrôlement de 1868, pour trois nouvelles années de service. (b) .....Nous pourrions donner plusieurs autres exemples d'un zèle aussi constant.

Un ordre-général du 20 Février 1863, organisait les six compagnies recrutées à Lévis et

---

[b] Les sept fils de M. Marc Garant, maître menuisier, ouvrier bien connu dans tout le district de Québec,

les deux paroisses voisines, en bataillon sous le nom de « 17ème bataillon d'Infanterie de milice volontaire de Lévis » et établissait ses quartiers-généraux à Lévis.

Le tableau suivant contient une liste complète de tous les officiers qui ont obtenu des commissions dans le 17ème bataillon, la date de leur nomination et de leur promotion, et les quartiers de chacune des compagnies, depuis sa formation jusqu'à aujourd'hui :

Dix-septième Bataillon.

QUARTIERS GENERAUX.—LEVIS, COMPAGNIE NO. 1.

Quartiers de Compagnie.	Année.	Mois	Capitaines,	Lieutenants.	Enseignes.
St. Joseph de Lévis.	1862	26 Déc.	James Patton.	Pierre Brunelle,	A. Verreault,
"	1863	20 Fév	Pierre Brunelle,	A. Verreault,	Isaie Nolet,
"	1866	23 Mars.	"	"	F. X. Brunelle,
"	"	5 Oct.	F. X. Brunelle,	Ed Verreault,	
"	1868	25 Juillet.	"	"	Arthur Caron,
"	"	11 Sept.	"	"	R. Bourget,
"	1871	24 Juin.	"	R Bourget.	R. Bernier.

COMPAGNIE NO. 2.

Quartiers de Compagnie.	Année	Mois.	Capitaines.	Lieutenants	Enseignes.
Lévis,	1863	2 Janvier	J. G. Blanchet,	Jean Nadeau,	Moses Cass.
"	"	20 Fév.	Jean Nadeau,	Moses Cass,	F. X. Chabot.
"					
"	1865	29 Déc.	Jean Nadeau,	Cyrille Roy,	Léon C. Hamel
"					
"	1868	24 Juillet.	Léon C. Hamel,		
"	"	11 Sept.	"	Alfred Lefraçois,	
"	1870	2 Juin.	"	"	Cyrille Roy,
"	1871	28 Juin.	"	"	Joseph l'Etoile.

Dix-septième Bataillon.

QUARTIERS GENÉRAUX.—LÉVIS.

Compagnie No. 3.

Quartiers de Compagnie.	Année	Mois.	Capitaines.	Lieutenants.	Enseignes.
Lévis.	1863	9 Janvier.	James Patton,	Blaise Letellier.	Charles Cauchy,
"	"	26 Août.	Blaise Letellier,	Charles Cauchy,	John Campbell,
"	1866	5 Juin.	Charles Cauchy,	John Campbell,	Adjutor Demers.
"	1871	28 Juin.	"	Adjutor Demers.	P. Bourrassa.

Compagnie No. 4.

Quartiers de Compagnie.	Année.	Mois.	Capitaines.	Lieutenants.	Enseignes,
New Liverpool.	1863	16 Jan,	J. Thompson,	Philip Smith,	Gaherty,
"	"	17 Avril.			A, McNaughton,
Lévis.	1866	25 Mai,	E. Fréchette,	J, A, Lessard,	P, C. Chouinard,
"	1867	15 Mars,	P. C. Chouinard,	Alfred Lemieux,	
"	1868	11 Sept.	Alfred Lemieux,		Jules Guillot,
"	1871	23 Juin.	"	Jules Guillot,	Félix Dumas

Dix-septième Bataillon.

Quartiers Généraux—Lévis.

COMPAGNIE NO. 5.

Quartiers de Compagnie,	Année,	Mois,	Capitaines,	Lieutenants.	Enseignes,
St-Joseph de Lévis,	1863	16 Jan,	W, Haughton,	James Walsh,	Marcel Bourget,
St, Sylvestre,	1865	26 Jan,	W, M, H. King,		
Annexée au 17ième le 20 décembre 1865,	1866	15 Juin,	"	R, A, D, King,	
St, Henri	1869	2 Avril,	F, X, Genest,	Alfred Guenette,	Louis Bla s,
Annexée au 17ième le 9 avril 1869,					

Compagnie No. 6

Quartiers de Compagnie.	Année,	Mois,	Capitaines,	Lieutenants,	Enseignes.
Etchemin,	1863	16 janvier	H Atkinson,	Jean Vachon,	J A Pallister,
Rivière-du-Loup.			Capt Haiward	Emile Hudon,	Denis Hudon,
le 20 Décem. 1865,	1866	26 mars,	Emile Hudon,	Denis Hudon,	T Geaudry,
St Michel,	1869	9 avril,	Jules Poliquin,	H Lachance.	J Santerre,
(le 9 avril 1869)	1870	12 août,	"	Achille Dugal,	Arthur Després,

Dix-septième Bataillon.

QUARTIERS GÉNÉRAUX.—LÉVIS.

Compagnie No. 7.

Quartiers de Compagnie,	Année,	Mois.	Capitaine	Lieutenants,	Enseignes,
Rimouski, (le 20 Décem. 1865)	1866	20 Avril,	apt. Michaud, Ed Martin,	Ed Martin, Elie Lepage,	Elie Lepage, A Lepage,
St Raphaël. (le 20 avril 1869)	1869 "	9 avril, 10 Sept,	C Fournier,	G, Gagnon,	J. Bolduc,

Compagnie. No. 8.

Quartiers de Compagnie,	Année,	Mois,	Capitaines,	Lieutenants,	Enseignes,
St. Lazar,	1871	27 Jan.	F X Morin,	Léon Pouliot,	Ulric Légaré,

Etat Major.

Rang	Noms	Date de la nomination ou de la promotion.
Lieutenant Colonel,	Major J G Blanchet,	6 Mars 1863,
Majors	Capt J G Blanchet,	20 Février 1863,
"	Capt James Patton,	" "
"	Capt James Patton,	Août 1863,
"	Capt Pierre Brunelle,	5 Octobre 1866,
"	Arthur Taschereau,	18 Décem 1868,
Chirurgien	N Lacerte,	11 Mai 1866,
"	William Lamontagne,	3 Juin 1870,
Adjudant	Arthur Verreault,	
"	Lieut. Cyrille Roy,	5 Octobre 1866,
"	Capt L G Desjardins.	11 Sept. 1868,
Paie-Maître	W H Forrest,	25 Mai 1866,
"	Arthur Verreault,	24 Juillet 1868,
-	A Vander-Heyden.	3 Juin 1870,
Quartier Maître	Georges Carrier,	1er Juin 1866.

Les compagnies du 17ième bataillon pratiquèrent les évolutions de compagnie, à leurs quartiers respectifs, sous le commandement de leurs officiers et d'instructeurs anglais, pendant l'hiver et le printemps de 1863. A cette époque, les services des volontaires étaient donnés à l'Etat gratuitement.

Le 24 mai 1863, le jour de la fête de la Reine, quatre compagnies du 17ième furent passées en revue par le Major de Brigade, C. L. DeBellefeuille.

Inspection du 2 Septembre 1863

PAR LE

GENERAL LINDSAY.

Son Excellence le gouverneur-général, désirant vérifier l'état d'efficacité de la force volontaire, organisée depuis l'automne précédent, fit inspecter les bataillons des différents districts par le général Lindsay. Le deuxième jour de septembre 1863, avait lieu, sur les plaines d'Abraham, théâtre des dernières luttes héroïques de la conquête, une revue générale des volontaires de la vieille cité de Champlain et de sa jeune rivale Lévis, et des troupes régulières alors en garnison à Québec.

Le 17ième bataillon occupa une place importante dans cette grande revue, spectacle nouveau pour nos citadins, habitués à ne voir figurer, dans de semblables circonstances, que les réguliers anglais. Ce fut le début du 17ième, début pacifique, il est vrai, mais qui prouva cependant qu'il était bien organisé et commandé par des officiers qui sauraient le maintenir sur un bon pied d'efficacité.

Pendant les manœuvres de brigade, le 17ième

bataillon avait à sa gauche le 62ième régiment de ligne anglais, commandé par le Lieutenant-Colonel Ingall.

La presse de Québec fut unanime à constater les progrès rapides de notre force volontaire, dont l'organisation datait seulement de quelques mois. Le *Chronicle*, dans un long article sur cette inspection, adressait les lignes suivantes au 17ième bataillon de Lévis :

« Le premier événement de la journée fut l'arrivée du « 17ième bataillon d'infanterie volontaire de Lévis, » sous le commandement du Lieutenant Colonel J. G. Blanchet, M. P. P.

« L'état-major du 17ième bataillon se composait des officiers suivants : lieutenant-colonel, J. G. Blanchet, le major de brigade De Bellefeuille, le major J. Patton et le capitaine W. Forrest, de l'escadron de cavalerie. Les quatre compagnies présentes à la revue étaient sous le commandement des officiers suivants : Compagnie No. 1, capitaine P. Brunelle, lieutenant et adjudant A. Verreault ; No. 2, lieutenant M. Cass ; No. 3, major Patton, lieutenant Chs. Cauchy, enseigne Campbell ; No. 6, capitaine Haughton, lieutenant Walsh. Ces quatre compagnies donnaient un effectif de cent cinquante hommes.

« L'apparence des hommes de ce bataillon pouvait donner le change à ceux qui ne sont point habitués à distinguer les particularités de l'uniforme des régiments réguliers. La propreté des uniformes et des accoutrements témoignait le soin qu'avaient pris les officiers à préparer leurs hommes pour la journée. Les volontaires de Québec ne peuvent certainement point se flatter d'être supérieurs sous aucun rapport à leurs camarades de Lévis. La marche de ces derniers était d'une fermeté remarquable, résultat de la bonne instruction qu'ils ont reçue. Le Lieutenant-Colonel Blanchet a sans doute droit d'être fier de son bataillon. L'efficacité de ce corps reflète aussi beaucoup d'honneur sur le Major de Brigade De Bellefeuille. »

Service actif sur les frontières en 1865.

Pendant l'automne de 1864, à l'époque la plus terrible de la lutte fratricide de nos voisins, des agents sudistes, après avoir pillé les banques de St. Alban, sur la frontière américaine, se refugièrent en Canada, où ils paraissaient vouloir établir leur base d'opérations.

Tolérer ces incursions organisées dans notre pays, eut été violer la neutralité que nous devions conserver dans le combat prolongé dont les Etats-Unis étaient le théâtre. Pour les prévenir et éviter toute complication dangereuse avec les autorités de Washington, le gouvernement canadien leva des mandats d'arrestation contre les auteurs du pillage de St. Alban, et organisa sur les frontières des corps de surveillance choisis parmi les bataillons volontaires.

Au mois d'avril 1865, les premières compagnies en service à la frontière recevaient l'ordre de retourner à leurs quartiers respectifs, et étaient remplacées par de nouvelles dont une fut fournie par le dix-septième bataillon de Lévis.

Les soixante-cinq hommes du capitaine Jean

Nadeau, commandant la compagnie numéro deux, répondirent généreusement à l'appel qui leur fut fait. Il n'y eut point d'hésitation ; ils saisirent avec empressement cette occasion de faire du service.

Le gouvernement fit aussi l'honneur au dix-septième bataillon de choisir son officier commandant, le Lieut-Colonel Blanchet,pour commander le bataillon numéro trois, dont le quartier général était à Laprairie.

La conduite regulière de nos volontaires et leur soumission à la discipline, leur méritèrent les éloges de leur officier commandant, qui adressa un rapport très favorable au département de la milice.

La compagnie numéro deux resta en service jusqu'aux premiers jours de juillet 1865. A son retour à Lévis, elle n'en cédait en rien aux réguliers anglais sous le rapport de la discipline et de l'exécution des manœuvres. Les volontaires étaient devenus de parfaits soldats.

Service actif en 1866.

Le printemps de 1866 inaugura le système des invasions périodiques des féniens. Des informations certaines sur les menées apparemment secrètes des libérateurs en herbe de la malheureuse Irlande, avaient été reçues pendant l'hiver de 1866 par les autorités canadiennes. Il n'y avait plus de doute que quelques insensés, exploitant la crédulité de leurs compatriotes trop confiants, avaient décidé de frapper le lion britannique sur le sol du Canada, sans trop réfléchir à la réception peu amicale que notre peuple leur préparait..... L'invasion eût lieu, malheureusement pour ceux qui firent la folie de la tenter

Le huitième jour de mars 1866, un ordre général des autorités militaires appelait sous les armes plusieurs corps de volontaires de la province unie du Canada. Le 17ième bataillon fut un des premiers à former ses rangs Officiers et soldats rivalisèrent de zèle. Vingt quatre heures suffirent pour réunir les compagnies de Lévis et de St. Joseph qui, en atten-

dant de nouveaux ordres, furent cantonnées chez les citoyens.

Les ordres régimentaires obligèrent les hommes à quatre heures d'exercice par jour. Une discipline sévère fut établie : tous s'y soumirent avec plaisir. Pendant ce temps de service, on se brisa rapidement à l'exécution des manœuvres, attendant le moment de mettre ces connaissances à profit contre l'ennemi impatiemment attendu.

Cependant, le 31 Avril, un ordre général licenciait les volontaires, l'inactivité des féniens dissipant toute crainte d'invasion. Mais le trois juin, le commandant-en-chef dût requérir une seconde fois les services des volontaires, l'expédition au Canada ayant été définitivement arrêtée par les chefs de la confrérie. Quelques bandes, sans organisation, traversèrent les frontières. Le combat de Ridgeway, où les milices de Toronto soutinrent le feu vaillamment, mit fin à cette première campagne fénienne.

Le dix-septième bataillon, appelé de nouveau au service, pratiqua les manœures jusqu'au dix-neuf juin, jour où la force volontaire fut licenciée. Pendant cette période, les miliciens

du dix-septième, lorsque les heures d'exercices de la journée étaient terminées, eurent la permission de rester dans leurs familles et de vaquer à leurs occupations.

Cours annuel d'exercices de 1868.

Depuis l'organisation des bataillons volontaires, les exercices annuels, ordonnés par la loi, avaient toujours été exécutés aux quartiers des compagnies. Excepté les quelques jours de service actif de 1866, on n'avait presque point pratiqué l'école de bataillon. En 1868, plusieurs bataillons accomplirent le cours annuel d'exercices à leurs quartiers-généraux, ou à des camps militaires. Ce système eut le meilleur résultat. Les officiers d'état-major des districts en recommandèrent unanimement l'adoption dans les rapports de leurs inspections.

Le 23 août 1868, les quatre compagnies de Lévis et de St. Joseph de Lévis du dix septième bataillon commençaient le cours annuel d'exercices à leurs quartiers-généraux. Ces quatre compagnies donnèrent un effectif de cent quatre vingt cinq hommes.

L'inspection du bataillon eût lieu, le 5 septembre, par le Lieutenant-Colonel Casault, Député-Adjudant-Général du septième district militaire. Le dix-septième, commandé par le Lieutenant-Colonel Blanchet, manœuvra pen-

dant près de deux heures avec une régularité étonnante. La marche était ferme, l'alignement en avançant ou retraitant en ligne, conservé avec soin. Les déploiements de colonne, les changements de front, les carrés et les formations en ligne, ne laissaient rien à désirer. Le maniement des armes et l'exercice de peloton surtout furent exécutés avec précision.

Le Lieutenant-Colonel Casault félicita les officiers et miliciens du dix septième sur les progrès rapides qu'ils avaient faits, leur promettant d'en faire un rapport très favorable à l'Adjudant-Général.

Voici ces notes extraites du rapport du ministre de la milice pour l'année 1868.

« Québec, 10 Septembre 1868.

Monsieur, — J'ai l'honneur de vous faire rapport que j'ai inspecté le 17ième bataillon (de Lévis) de volontaires le 5 du courant, et que je l'ai trouvé très amélioré et très efficace sous tous les rapports.

Le bataillon fit les exercices manuels et de peloton et des manœuvres de compagnie et de bataillon d'une manière très satisfaisante, et j'éprouve un grand plaisir à vous signaler

l'empressement avec lequel les volontaires de tous grades s'efforçaient d'apprendre la manœuvre pendant le peu de temps qu'ils se sont exercés.

J'ai l'honneur d'être, etc.

L. A. Casault,
Lieutenant-Colonel.
D. A. G. M.

Au Colonel P. L. MacDougall,
A. G. M.
Ottawa.

Enrolement de 1868-69.

La nouvelle loi de milice, adoptée pendant la session de 1868 du parlement fédéral, nécessitait un second enrôlement des anciens bataillons volontaires, et la formation de nouveaux corps pour compléter l'effectif total de quarante mille hommes dans toute la Puissance. Le recrutement du 17ième se fit rapidement ; les vétérans de 1863, qui n'avaient point laissé les limites, furent les premiers à donner l'exemple. Les recrues complétèrent les cadres ; et au mois de mars 1869, le bataillon de Lévis était de nouveau organisé.

Cours annuel d'exercices de 1869.

Le vingt-trois août 1869, les sept compagnies du 17ième se réunissaient aux quartiers-généraux, à un camp militaire, dont l'emplacement dominait les hauteurs de Lévis, à quelques arpents de distance du fort No. 1.

Le tableau suivant contient l'effectif de chacune des compagnies :

	Officiers.	Sergents.	Soldats.	Total.
Compagnie No. 1	3	3	43	49
« No. 2	3	4	51	58
« No. 3	3	3	44	50
« No. 4	2	3	46	51
« No. 5	3	3	50	56
« No. 6	2	3	42	47
« No. 7	1	3	46	50
	17	22	322	361

Officiers supérieurs et d'état-major..... 7

Total..... 368

La vie des camps était une phase nouvelle de l'instruction militaire de nos volontaires. Cette partie est des plus essentielles. La guerre exige des sacrifices constants. Le

vrai soldat n'est point seulement celui qui se bat avec courage, qui oppose sa poitrine aux balles de l'ennemi, mais aussi celui qui se soumet sans murmurer aux privations sans nombre que le service impose. L'histoire des guerres de tous les temps démontre que les troupes les plus propres au combat sont celles dont le moral est le moins affecté par les souffrances inhérentes à une armée en campagne.

Outre l'efficacité, au point de vue de l'instruction des manœuvres, de la réunion des bataillons à des camps militaires, elle procure encore l'avantage si important d'enseigner au soldat à suppléer par lui même à tous ses besoins. Sa tente devient son foyer domestique ; il doit s'y mettre chez lui. S'il est ingénieux, il s'épargnera bien des petits désagréments, de ce genre de vie auquel il se fera rapidement.

Le service intérieur au camp du 17ième bataillon est le même que chez les régiments de ligne anglais. Les devoirs de garde y sont régulièrement exécutés. Deux officiers d'ordonnance, un capitaine et un subalterne, un sergent et un caporal d'ordonnance, sont

chaque jour détachés. Le bureau d'ordon nance, le *mess* des officiers, l'hôpital, la can tine y sont bien tenus.

Au mois de mai 1869, fut organisé le corps de musique du 17ième composé de vingt-et-un musiciens. Les officiers souscrivirent libéralement pour fournir les fonds nécessaires au maintien de ce corps de musique, si utile pour recréer le soldat fatigué par les longs exercices du jour.

Le camp de 1869 dura six jours entiers. Les volontaires y firent des progrès que constata avec satisfaction le Lieutenant-Colonel Casault à l'inspection qui eut lieu le vingt-huitième jour d'août.

Le rapport sur l'état de la milice pour l'année 1869, contenait les notes suivantes du Lieutenant-Colonel Casault sur cette inspection.

« Régularité des évolutions de compagnie et de bataillon, ainsi que le maniement des armes et l'exercice de peloton..... Les uniformes, armes et accoutrements sont dans un bon état... La conduite du corps a été bonne... Personne n'a fait de plaintes. »

Le *Journal de Québec* du 31 août 1869, publiait le communiqué suivant :

Le 17e bataillon d'Infanterie volontaire de Levis.

Ce bataillon d'élite, sous le commandement du Lieutenant-Colonel Blanchet, s'est réuni, lundi, le 23 du courant, à un mille de distance de Lévis, pour y faire les exercices annuels. Trois cent quarante-cinq hommes, moins les officiers, se sont rendus au camp du 17e, donnant un effectif moyen de quarante-neuf hommes à chacune des sept compagnies. Les officiers étaient au nombre de vingt-trois dont voici les noms :

Lieutenant-Colonel,—J. G. Blanchet ;

Major,—Pierre Brunelle ;

Major.—Arthur Taschereau, A. D. C. ;

Adjudant.—L. G Desjardins ;

Chirurgien.—N. Lacerte ;

Paie-maître,—Arthur Verreault ;

Quartier-maître.—Georges Carrier ;

Compagnie no. 1. — capitaine, F. X. Brunelle ; lieutenant Arthur Caron : enseigne, Rigobert Bourget.

Compagnie no. 2, — capitaine Léon Hamel ; lieutenant Alfred Lefrançois.

Compagnie no. 3,— ..... ; lieutenant, John Campbell ; enseigne, Adjutor Demers.

Compagnie no. 4, — capitaine, Alfred Lemieux ; enseigne, Jules Guillot.

Compagnie no. 5,—capitaine, F. X. Genest ; lieutenant, Alfred Guenette ; enseigne, Louis Blais.

Compagnie no. 6, — capitaine, Jules Poliquin ; enseigne, J. Santerre.

Compagnie no. 7,—capitaine, A. Fournier.

Le capitaine Chs. Cauchy et trois subalternes avaient obtenu congé du Lieutenant-Colonel Blanchet.

Samedi, le 28 courant, le Lieutenant Colonel Casault, D. A. G. pour le district de Québec, est allé faire l'inspection du bataillon et constater les progrès rapides qu'il a pu faire pendant les six jours d'exercices.

Le bataillon a manœuvré deux heures durant, passant des évolutions de compagnie aux évolutions de bataillon et de ces dernières aux manœuvres d'infanterie légère.

Le Lieutenant-Colonel Casault a félicité les volontaires sur leur bonne volonté et leur désir d'apprendre et a su faire avec délicatesse

l'éloge de l'officier commandant, le Lieutenant-Colonel Blanchet, qui a constamment employé son influence et son énergie à maintenir le beau bataillon dont la province de Québec doit être fière.

Le Lieutenant - Colonel Casault était accompagné du Lieutenant-Colonel Duchesnay, major de brigade de la 7ième division de brigade.

Le système, inauguré cette année, de faire camper tous les bataillons, promet les meilleurs résultats. Le soldat n'est point seulement l'homme qui sait exécuter les manœuvres qu'il reçoit ordre de faire, c'est surtout l'homme qui comprend qu'une fois revêtu de l'uniforme il doit une obéissance aveugle à l'autorité chargée de le guider. Placé pendant quelques jours, chaque année, sous la discipline telle que l'exige le service régulier, le volontaire se fera facilement à cette constante obligation d'obéir sans discuter l'opportunité du commandement. Il apprendra à respecter ses supérieurs. Il constatera par lui-même qu'une sévérité bien comprise est nécessaire pour enseigner à chacun sa part de devoir, afin que chacun, subordonnant sa volonté à une volonté supérieure, tous n'aient qu'un

but et un désir: l'efficacité du service et l'honneur de la milice canadienne.

Si le Lieutenant Colonel Casault a félicité nos volontaires sur leur habileté à exécuter les évolutions, il n'a pas moins été satisfait de la régularité de leur conduite pendant leur séjour au camp. Quoique la sévérité nécessaire ait été employée, aucune punition pour insubordination et offense secondaire n'a été infligée. L'ordre le plus parfait a toujours régné dans le camp. Nos volontaires ont prouvé à la fois qu'ils étaient respectables et très aptes à la vie militaire.

On retrouve chez le soldat canadien le caractère du soldat français: dévouement, zèle, courage et gaieté. Après six heures d'exercices, le volontaire canadien n'est point fatigué. Le soir, il joue et s'amuse. La musique, le chant et la danse donnent au camp une vie et une animation qui témoignent des qualités militaires de nos volontaires.

Voyant l'excellent résultat obtenu en tenant les différents bataillons volontaires campés pour le temps de leurs exercices annuels, il est question de réunir en brigade, une autre année,

les bataillons de Québec et des environs. Espérons qu'il en sera ainsi et que le nombre de jours d'exercices sera augmenté, car six jours ne sont pas suffisants pour maintenir nos corps volontaires sur un pied d'efficacité. Il vaudrait mieux avoir moins de volontaires et les exercer plus longtemps. Vingt ou vingt cinq mille hommes, campés pendant vingt ou trente jours par année, et exercés par des officiers expérimentés, ne coûteraient pas bien cher au pays et pourraient nous tenir lieu d'armée régulière d'ici à longtemps.

Service actif en 1870.

L'insuccès de l'invasion de 1866 n'avait pas cependant donné le coup de mort à la confrérie fénienne. Les chefs s'étaient remis à leur œuvre d'exploitation et leurs compatriotes furent de nouveau dupes de leurs belles paroles et de leurs promesses. Les souscriptions recommencèrent ; les assemblées des membres de la confrérie, dans les principales villes de la république voisine, se succédaient régulièrement. Une légion nouvelle s'enrôlait sous les drapeaux du fameux général O'Neil et de ses collègues On organisait une seconde invasion des provinces anglaises.

Les menées des féniens étaient bien connues des autorités canadiennes. Le neuvième jour d'octobre 1869, dans la crainte d'une invasion prochaine, un ordre avait été lancé par le département de la milice pour tenir la force volontaire prête pour le service actif Cependant des dissensions s'étant élevées au sein de la confrérie, la campagne fut remise à une époque plus éloignée. Le printemps de 1870 ayant été définitivement choisi pour la grande œuvre de la délivrance de l'Irlande, quelques centaines d'exaltés et de têtes chau–

des se préparèrent à violer le sol de la confédération canadienne.

Le treize avril 1870, le gouvernement canadien appelait sous les armes presque toute la force volontaire. Le lendemain, le quatorze avril, les cinq compagnies du dix-septième bataillon ordonnées pour le service actif, réunies aux quartiers généraux, à Lévis, donnaient l'effectif suivant :

	Officiers.	Sgt. N. Com. et soldats	Total.
Compagnie n. 1	3	27	30
« n. 2	3	36	39
« n. 3	3	32	35
« n. 4	2	24	26
« n. 5	3	38	41
	14	157	171

Officiers supérieurs et d'état-major..... 6
Sergents d'état-major..... 2

Total.....179

Le Lieutenant-Colonel Blanchet, député du comté de Lévis aux Communes, assistait à cette époque, à la session de la législature fédérale à Ottawa.

A ce temps de l'année, une grande partie

des volontaires du 17ième sont absents de leurs quartiers, plusieurs allant passer la saison d'hiver dans les chantiers de la province d'Ontario. Tous ceux qui étaient à Lévis se hâtèrent de courir aux armes et furent cantonnés chez les citoyens en attendant de nouveaux ordres.

Toute la brigade de la rive sud du septième district militaire fut concentrée à Lévis. Le nombre de volontaires en cantonnements dans notre jeune ville s'élevait à près de neuf cents.

La correspondance suivante, publiée par l'*Evénement*, donne une juste idée des progrès obtenus par nos volontaires pendant les dix jours de service du mois d'avril :

Lévis, 23 avril 1870.

M. le Rédacteur,

J'ai assisté, hier, à la revue de la brigade de notre milice volontaire, réunie à Lévis, par le Colonel Bagot, commandant le 69ième régiment. Je suis revenu surpris, étonné, et bien décidé à solliciter la permission d'en donner un rapport détaillé dans les colonnes de votre estimable journal.

Quelques minutes après dix heures, les bataillons prenaient leurs places en brigade, pour attendre le Colonel Bagot, qui arriva sur le terrain de la parade à onze heures. Il était accompagné du Lieutenant-Colonel Casault, Député-Adjudant-Général, et de quelques officiers du 69ième régiment. Le Colonel Bagot procéda d'abord à l'inspection des armes et des accoutrements qu'il trouva dans le meilleur ordre possible.

Il s'agissait ensuite de constater quels progrès nos volontaires avaient faits pendant les huit jours d'exercices. Le bataillon de Dorchester ayant été réuni au 17ième de Lévis, celui de Kamouraska au 61e de Montmagny, et la compagnie de St. Sylvestre au bataillon de Mégantic, la brigade manœuvra dans l'ordre suivant : le 17e de Lévis à droite, le 55e de Mégantic au centre, et le 61e de Montmagny à gauche. Le terrain de la parade offrait de grandes difficultés pour l'exécution des mouvements de brigade, mais je n'exagère rien en vous disant que ces évolutions ont été très bien exécutées. Pour en donner une preuve certaine, je vous offre l'opinion du Colonel Bagot lui-même, et cette opinion a été émise de

manière à ne point laisser douter de la satisfaction et de la surprise qu'il éprouvait à voir nos jeunes volontaires exécuter les évolutions aussi bien. Après une heure et demie de manœuvres, le Colonel Bagot appela les officiers au front, les remercia et les félicita cordialement, les priant de répéter ses félicitations à leurs hommes. Le Colonel s'éloigna. Tous les volontaires et les spectateurs pensaient bien qu'il ne reviendrait pas. Mais au moment où tous les bataillons se mettaient en marche pour leurs quartiers respectifs, nous voyons revenir à grande hâte le Colonel Bagot, qui adressant la parole au Lieutenant-Colonel Duchesnay, lui dit qu'il voulait lui-même adresser ses plus chaleureuses félicitations aux jeunes et vaillants volontaires, et le pria de réunir de nouveau les bataillons. Je vous assure que ce retour inattendu, surprit agréablement tout le monde, et deux minutes plus tard les bataillons étaient tous réunis pour entendre d'un officier qui, certes, connaît son métier, les louanges les mieux méritées ?

Au temps où j'avais l'honneur d'appartenir à la milice, j'ai bien souvent assisté à des revues, j'ai bien des fois entendu adresser des félicitations aux différents corps passés en revue, mais

je n'ai jamais vu précédemment ce qu'il m'a été donné de voir hier. Le Colonel Bagot et les officiers du 69e régiment qui l'accompagnaient ont répété à plusieurs reprises qu'ils n'auraient jamais cru cette brigade capable d'exécuter aussi bien des manœuvres aussi difficiles, s'ils ne l'avaient point constaté par eux-mêmes. Ils ont été plus que surpris de voir l'assurance avec laquelle les commandants des bataillons et autres officiers donnaient leurs commandements. Et à l'appui de ceci, voici les propres paroles du Colonel Bagot : " J'ai constaté que les officiers sont capables et dignes de vous commander. Vous avez été témoins comme moi qu'ils ne perdent pas la tête, qu'ils agissent avec sang froid et savent commander à propos. »

M. le Rédacteur, cette revue fait le plus grand honneur à la brigade réunie à Lévis et à toute la milice canadienne. Après ce que je viens de vous dire sur l'opinion émise par le Colonel Bagot et les autres officiers présents, tout ce que je pourrais ajouter aurait peu de poids. Je ne puis que vous dire que je m'estime heureux d'avoir été temoin du succès de nos jeunes et braves volontaires.

Tous les bataillons ont reçu leur congé hier soir et partent aujourd'hui pour leurs foyers.

UN ANCIEN OFFICIER.

Cependant, les vaillantes légions que l'on disait prêtes à faire la conquête des provinces anglaises, ne donnant point signe de vie, le gouvernement permit aux volontaires de reprendre leurs occupations. Ils retournèrent dans leurs foyers, chagrins de n'avoir pu aller rencontrer l'ennemi de leur pays.

Le vingt-quatrième jour de mai 1870, la force volontaire fut de nouveau appelée en service actif. L'ordre fut reçu aux quartiers généraux du 17ème le soir du même jour, à neuf heures. Le lendemain soir, les quatres compagnies de Lévis et de St. Joseph de Lévis, paradaient sur le quai Lauzon, place du marché Les compagnies rurales arrivèrent le jour suivant.

Le tableau suivant donne l'effectif de chaque compagnie au second appel au service actif en 1870 :

	Officiers.	Sergents.	soldats.	Total.
Compagnie No. 1	3	3	29	35
« No. 2	3	3	39	45
« No. 3	3	3	30	36
« No. 4	2	2	28	32
« No. 5	3	3	28	34
« No. 6	3	2	18	23
« No. 7	3	2	22	27
	20	18	194	232

Officiers supérieurs et d'état major..... 7
Sergents d'état major..... 4

Total.....243

Cette fois, quelques centaines d'insensés osèrent traverser la frontière. A peine avaient-ils mis le pied en Canada, qu'ils rencontrèrent les volontaires des comtés limitrophes et les réguliers anglais. Les deux engagements d'*Eccles Hill* et de *Trout River*, où les volontaires montrèrent, sous le feu de l'ennemi, un courage et une solidité qui étonnèrent les officiers commandants les réguliers anglais, mirent fin à

l'invasion, et les héros féniens, mourant de faim, furent heureux de regagner au plus vite leurs foyers.

Tout danger étant disparu, le gouvernement licencia les volontaires. Le vingt-neuf mai, les compagnies du 17ème retournaient à leurs quartiers où elles furent congédiées.

Cours Annuel d'Exercices de 1870.

Le dix-septième bataillon se réunissait, le soir du 12 juillet 1870, à un camp d'instruction militaire, à St. Joseph de Lévis, sur le terrain ci devant occupé par les régiments anglais employés à la construction des fortifications. Les sept compagnies donnèrent l'effectif total suivant :

	officiers.	Sergents.	Caporaux et Soldats.	Total.
Compagnie No. 1	3	4	35	42
« No. 2	3	4	39	46
» No. 3	3	3	44	50
» No. 4	2	3	51	56
» No. 5	3	3	40	46
» No. 6	3	4	34	41
» No. 7	3	3	38	44
	20	24	280	325

Officiers supérieurs et d'état major..... 7
Sergents d'état-major..... 4

Total.....336

Pendant les huit jours d'exercices, officiers et soldats rivalisèrent de zèle à se briser aux manœuvres. Les évolutions de bataillon et

l'exercice de tirailleurs étaient réellement bien exécutés.

Toutes les compagnies pratiquèrent le tir à la carabine : quinze rondes furent tirées par chaque homme. Cette pratique, qui enseigne au soldat à faire convenablement usage de son arme, est des plus essentielles. L'association de tir à la carabine du 17ième bataillon, fondée à une assemblée des officiers le 30 septembre 1870, profitant à l'avenir, de la réunion des compagnies au camp d'instruction, pour y organiser son concours annuel, conduira sans doute aux meilleurs résultats.

Le corps de musique, grâce au zèle des musiciens et a l'habileté de leur professeur, M. Joseph Vézina, avait fait des progrès notables pendant l'année, et contribua beaucoup à rompre la monotonie de la vie du camp.

L'inspection eût lieu le 21 juillet 1870 par le Lt Colonel Duchesnay, D. A. G., (il remplaçait le Lt. Colonel Casault, en service à Manitoba,) qui adressa les notes suivantes au département à Ottawa.

« Le dix-septième bataillon de Lévis est très effectif. L'attitude des hommes dans les rangs est ferme ; ce bataillon paraît très-bien, les manœuvres sont bien régulièrement exécutés. »

Il ajoutait que le dix-septième et le cinquante-cinquième bataillons étaient les plus effectifs du septième district militaire.

Un témoin de l'inspection écrivait le *communiqué* suivant à l'*Evénement :*

LES VOLONTAIRES DE LÉVIS.

Le 17ième bataillon d'infanterie volontaire de Lévis a terminé, jeudi dernier, les seize jours d'exercices annuels ordonnés par la loi. A onze heures, jeudi, ce beau corps de milice était formé en ordre de revue, attendant l'arrivée du Lieutenant-Colonel Duchesnay, qui venait constater les progrès faits par ces zélés volontaires, pendant les huit jours au camp. Le bataillon sous le commandement du Lieutenant-Colonel Blanchet, exécuta avec une précision surprenante, les principales évolutions de l'exercice de bataillon. La marche en ligne et en colonne était presque parfaite : on eut dit de réguliers anglais. Les déploiements et les formations de ligne ne pouvaient guère être mieux exécutés.

Le bataillon passa ensuite à l'exercice de l'infanterie légère. Les deux premières compagnies en tête de la colonne furent déployées en

tirailleurs, les deux suivantes formaient les supports en arrière du centre de chacune des compagnies déployées ; les trois autres formaient la réserve. Le champ de manœuvre présentait un coup d'œil magnifique. Sur l'ordre, les tirailleurs exécutèrent le feu avec régularité.

Après deux heures de manœuvres, la colonne fut reformée sur les jalonneurs et fit le « march past in quick time. » Cette dernière évolution fut exécutée avec un ensemble et une précision qui étonna l'officier inspecteur. Le Lt. Colonel Duchesnay adressa des félicitations au Lt.-Colonel, officiers et miliciens du 17ième bataillon ; les assura qu'il ne s'attendait point à voir le bataillon exécuter aussi parfaitement les évolution, après des exercices aussi courts et aussi peu nombreux, et les informa qu'il adresserait un rapport très-favorable de l'inspection qu'il venait de faire à l'Adjudant-Général.

Le 17ième bataillon avait au camp un effectif de 336, y compris les officiers ce qui donne une moyenne de 48 par compagnie. Il est composé de 7 compagnies sous le commandement des officiers suivants : la compagnie No. 1, capt.

F. X. Brunelle, lieutenant, Caron, Enseigne, R. Bourget ; No. 2, capt. L. Hamel, lieutenant, Alfred Lefrançois, enseigne, Cyrille Roy ; No. 3, capt. Chs. Cauchy, lieutenant, John Campbell, enseigne, Adjutor Demers ; No. 4 capt. Alfred Lemieux, ens, Jules Guillot ; No. 5 de St. Henri, Capt. Genest, lieutenant, Guenette, ens. Blais ; No. 6, de St. Michel, capt. Poliquin, lieutenant, Dugal, ens. Déprés ; No. 7 de St. Raphaël, capt. Fournier, lieutenant, Gagnon, ens. Bolduc.

Les quatre premières compagnies sont de Lévis et de St. Joseph de Lévis. Voici les noms des officiers de l'Etat-Major : lieutenant colonel J. G. Blanchet ; majors P. Brunelle et Arthur Taschereau, A. D. C. ; adjudant L. G. Desjardins ; chirurgien, W. Lamontagne, paie maître, Dr. Vander Heyden, quartier maître, Geo. Carrier.

Ce bataillon est organisé depuis 1862 et a toujours été sur un très bon pied d'efficacité. Une des compagnies a fait le service sur les frontières lors de l'affaire des maraudeurs de St. Alban. Le Lieutenant - Colonel Blanchet, commandait alors le bataillon dont le quartier général était à Laprairie. Depuis, le 17me

a plusieurs fois été appelé au service à propos des invasions féniennes. Il a toujours promptement répondu aux appels au service et toujours été un des premiers prêts à marcher à la défense de nos frontières.

Le Lieutenant-Colonel Blanchet est un des meilleurs officiers de notre milice volontaire. L'estime que lui portent ses officiers et miliciens témoignent assez de l'habileté de son commandement et du tact avec lequel il sait concilier la sévérité nécessaire au maintien de la discipline et l'indulgence et le mot agréable qui font aimer le commandement. Ses officiers sont tous gradués de l'école militaire de Québec. Ils sont bien dévoués, connaissent parfaitement leurs devoirs, les accomplissent à la satisfaction de leur digne commandant.

(Communiqué.)

Cours annuels d'exercices de 1871.

Les résultats satisfaisants des camps de bataillons tenus durant l'été de 1869 et de 1870 engagèrent le département à développer ce système en y substituant les camps de brigade. Par un ordre général du cinq mai 1871, la force volontaire de chacun des neufs districts militaires de la Puissance recevait l'ordre de se réunir en un seul camp d'instruction pour chaque district.

Le trois juillet 1871, les bataillons du 7e district ainsi que la batterie de campagne et l'escadron de cavalerie de Québec arrivaient à Lévis, où le camp fut établi près du fort No. 1, terrain ci devant occupé par les troupes anglaises.

La brigade fut placée sous le commandement du Lieutenant-Colonel Duchesnay qui remplissait les fonctions de Député-Adjudant-Général, pendanl l'absence du Lieutenant-Colonel Casault, commandant le bataillon de la province de Québec dans la première expédition de la Rivière Rouge.

Le camp dura seize jours. y compris deux jours pour le transport des troupes.

Le 17ème bataillon figura avantageusement au camp de Lévis. Le zèle des officiers et l'attention soutenue des miliciens le maintinrent au premier rang sous le rapport de l'exécution des manœuvres. Il était aussi le plus nombreux, donnant l'effectif suivant :

	Officiers.	Sergents.	Caporaux et Soldats.	Total.
Compagnie No. 1	2	4	39	45
» No. 2	3	1	38	45
» No. 3	3	4	37	44
» No. 4	3	4	36	46
» No. 5	3	3	38	44
» No. 6	3	4	43	50
» No. 7	3	4	48	55
» No. 8	3	4	38	45
	23	31	320	374
Officiers Supérieurs et d'Etat-Major.....				6
Sergents et Caporaux d'Etat-Major.....				6
				386

La revue eût lieu lundi, le 17 juillet, par Sir Georges Etienne Cartier, Baronet, ministre de la milice.

L'*Echo de Lévis* publiait, le 19 juillet, l'éditorial suivant sur cette revue :

LE CAMP DE LÉVIS.

Les exercices militaires du camp de Lévis se sont terminés lundi par une grande revue, à laquelle assistaient Sir Georges Cartier et les Lieutenants Colonels Smith, Bacon et d'Orsonnens.

Le champ de parade se trouvait près du fort No. 2, dans une plaine très propre aux évolutions militaires. Le Lieutenant-Colonel Smith fit l'inspection des différents corps, puis la brigade commença à exécuter une série de manœuvres qui se terminèrent par un combat simulé, auquel les spectateurs ont semblé prendre un très grand intérêt.

Malheureusement une pluie torrentielle qui commença à tomber vint glacer tout à-coup l'ardeur de nos volontaires, ils durent suspendre là les évolutions et regagner leurs tentes au pas de course. Il y avait sur les hauteurs plusieurs mille spectateurs venus de la ville et des campagnes pour assister à la revue.

Les troupes volontaires se sont fait remarquer

par la régularité et la précision avec lesquelles elles ont exécuté les mouvements les plus compliqués, et tout le monde a été surpris des progrès rapides qu'elles avaient faits.

Après la revue, Sir George a reçu tous les officiers et a adressé aux volontaires quelques paroles de félicitations et d'encouragement, les remerciant, au nom du pays, de leur noble conduite, et rendant hommage à leur zèle et à leur intelligence. Puis, sur l'invitation des officiers, le ministre de la milice alla prendre place à une table dressée pour l'occasion ; l'Hon. M. Chauveau et le Major Dundas l'accompagnaient. Sir George a laissé le camp à deux heures, escorté par un détachement de cavalerie, et s'est embarqué de suite pour la Rivière-du-Loup, par un train spécial.

Le camp a été levé hier matin. Tout le jour on ne rencontrait que des volontaires dans les rues. Les bataillons d'en bas sont partis par le train du matin, sauf celui de Rimouski qui s'est embarqué à bord du vapeur *Ranger*. Le 9ième bataillon est traversé à Québec dans la matinée, et la cavalerie hier soir. Les bataillons de Champlain et de Portneuf se sont embarqués à St. Joseph, sur les vapeurs *Etoile*

et *Portneuf*, et enfin le 17ième de Lévis, a parcouru les rues de la ville, bande en tête, dans la matinée et est allé déposer ses armes à l'arsenal avec une satisfaction visible ; car on a beau être militaire, après un campement de deux semaines, des exercices journaliers de plusieurs heures, il est bien permis de désirer le repos sans faillir à l'honneur.

Le 17ième s'est fait remarquer au camp par son esprit de discipline, la bonne tenue des soldats, et le zèle dévoué de ses officiers. Le Lieutenant Colonel Blanchet, qui donne le premier exemple, commande avec la gravité et l'autorité d'un général d'armée. L'Adjudant Desjardins, bien connu pour ses connaissances approfondies dans l'art militaire, le seconde puissamment dans ses fonctions, et n'a pas peu contribué à donner au bataillon cette tournure militaire toute particulière que l'on remarque chez les vieux régiments réguliers. Le 17ième possède une bande, qui depuis qu'elle est sous la direction de M. Vézina, s'est fait une belle réputation à Lévis et à Québec. Au camp, la bande du 17ième et celle du 9ième se partageaient l'admiration des visiteurs.

On peut dire que le camp de Lévis a été un

véritable succès. Les volontaires se sont conduits admirablement, rien n'a manqué pour le comfort et l'on n'a eu à deplorer aucun accident ni aucune mort, comme au camp de Laprairie, où quatre volontaires sont morts dans l'espace de deux semaines, trois de maladie et l'un accidentellement. Le lieu avait été très bien choisi pour un campement, et l'officier qui a fait l'inspection a remarqué qu'il était de beaucoup préférable à celui de Laprairie.

Les visiteurs, accoutumés à porter leurs pas de ce côté, vont regretter le départ de nos volontaires qui pratiquaient si bien envers eux les lois de l'hospitalité.

Son Excellence le Gouverneur Général pour témoigner à la force volontaire sa satisfaction du succès des camps de brigade qu'il avait ordonné pour les exercices annuels de cette année, publiait le deux novembre 1871, un ordre-général dont les principaux paragraphes suivent:

« Ottawa, 2 novembre 1871.

ORDRES GÉNÉRAUX,

Son Excellence le Gouverneur-Général à l'occasion de la fin des exercices de cette année désire faire part aux officiers commandants des districts, aux commandants des corps, aux officiers de l'état-major et des régiments ainsi qu'aux sous-officiers et soldats de la milice active l'expression de ses meilleurs remerciments pour la manière louable avec laquelle ils ont rempli leurs devoirs aux exercices annuels dans le cours de l'été dernier, et les félicite des progrès qu'ils ont faits.

Des camps d'exercices pour l'espace de seize ou huit jours ont été formés dans chaque district, où ont été concentrés avec promptitude et exercés avec succès les différents corps de la milice.....
.....

.....

.....

.....

Toute l'infanterie assemblée dans les camps outre les exercices de compagnie, de bataillon et de brigade firent le cours prescrit de la pratique du tir à la cible ; le gouvernement ayant accordé des prix aux meilleurs tireurs de chaque compagnie, bataillon ou corps, et de chaque district.

L'aptitude que les hommes montrèrent à acquérir l'instruction militaire, leur rapport avec la vie de camp, et leur bon maintien attirèrent l'attention et obtinrent l'approbation favorable de plusieurs soldats de profession parmi nos amis voisins des Etats-Unis qui visitèrent quelques-uns des camps et furent eux-mêmes témoins des manœuvres.»

Il est à espérer que le parlement appréciant l'importance d'une bonne organisation militaire, continura à mettre à la disposition du département les fonds nécessaires au maintien de notre milice si economiquement administrée. La réunion de toute la force à des camps d'instruction, nous donnera en peu d'années un solide noyau d'armee que tous les bons canadiens seront heureux d'honorer de leur estime et de leur respect.

Il n'y a aucun doute que le dix septième bataillon se fera un honneur de conserver la place qu'il occupe dans notre force volontaire. Il ne faut chez les officiers et leurs soldats que le même dévouement dont ils ont fait preuve par le passé.

ORDRES PERMANENTS.

DU

17ième BATAILLON D'INFANTERIE VOLONTAIRE

DE LEVIS.

Devoirs de l'Adjudant. (1)

L'Adjudant est directement responsable à l'Officier Commandant.

Il est responsable de la promulgation de tous les ordres régimentaires et autres.

Il doit veiller, sous la direction immédiate de l'Officier Commandant, à l'instruction des hommes ;—tenir la liste de service des officiers avec régularité et exactitude ;—parader les gardes, les piquets et tous les partis armés commandés par des officiers commissionnés.

---

(1) Pour les devoirs de l'officier commandant, majors, chirurgien, quartier-maître, officiers de compagnie, voir les règles et règlements de la milice active.

Il est responsable de la tenue régulière des livres régimentaires.

Il doit examiner tous les rapports préparés pour l'information de l'Officier Commandant ; —visiter le corps-de-garde et les sentinelles, et s'assurer que les devoirs sont régulièrement exécutés ;—tenir une liste complète des officiers, sous-officiers et soldats du bataillon.

Le corps de musique et les *Buglers* sont sous sa surintendance. Il est responsable de leur présence à la parade et de la propreté de leurs tentes. Il doit inspecter leurs instruments une fois pendant le cours d'exercices annuels. et deux fois pendant l'année, et faire rapport de ces inspections à l'Officier Commandant.

LIVRES D'INSTRUCTION POUR LES OFFICIERS.

Chaque officier est tenu d'avoir en sa possession une copie des livres suivants : « Les manœuvres et évolutions de l'infanterie ; »—« Les règles et règlements de la milice active ; »—Les ordres permanents du bataillon. »

LES DEVOIRS JOURNALIERS COMMENCENT AU LEVER.

DEVOIRS DU CAPITAINE D'ORDONNANCE DU JOUR.

Il doit assister à la distribution des rations, et en faire l'inspection conjointement avec le subalterne du jour.

Il doit faire rapport s'il les a trouvées de bonne qualité et de quantité voulue et si les ordonnances n'ont pas fait de plaintes.

Il doit visiter les tentes aux trois repas et s'assurer si les hommes sont présents et n'ont pas de plaintes : — faire rapport si les tentes sont propres, si les armes et accoutrements sont disposés en bon ordre.

Il doit visiter l'hôpital ; faire rapport s'il est propre et bien tenu, si les malades n'ont pas fait de plaintes.

Il doit visiter les gardes régimentaires, une

fois le jour et une fois la nuit, et faire rapport si les devoirs sont correctement exécutés, si les sentinelles sont alertes et vigilantes ; si les prisonniers ont ou n'ont pas fait de plaintes.

Il doit être présent à toutes les parades du jour ;—visiter la cantine au moins deux fois pendant le jour et mentionner dans son rapport si le sergent lui a rapporté que les ordres y sont régulièrement exécutés :—veiller à ce que le subalterne du jour accomplisse régulièrement ses devoirs et annexer le rapport de ce dernier au sien qui doit contenir une liste complète des devoirs par lui exécutés, avec les remarques qu'il jugera nécessaires.

Devoirs du Subalterne d'Ordonnance du jour.

Le subalterne du jour doit inspecter, conjointement avec le capitaine d'ordonnance du jour, les rations lors de leur distribution; faire rapport s'il les a trouvées de bonne qualité et de quantité voulue, et si les ordonnances n'ont pas fait de plaintes :—inspecter les tentes aux trois repas; faire rapport si elles sont propres, les armes et accoutrements disposés en bon ordre; si tous les hommes sont présents, et n'ont pas fait de plaintes : — visiter les cuisines une demi heure avant chaque repas et constater si la nourriture des hommes est bien apprêtée et préparée pour les heures fixées dans les ordres régimentaires :—visiter les gardes régimentaires, une fois le jour et une fois la nuit; faire rapport si les devoirs sont régulièrement exécutés, si les sentinelles sont sobres et vigilantes, et si les prisonniers ont ou n'ont pas fait de plaintes.

Il doit visiter la cantine au moins deux fois pendant la journée, et l'hôpital une fois; faire rapport s'ils sont bien tenus; si les malades ont ou n'ont pas fait de plaintes :—

Il doit parader les piquets au coucher du soleil et au *tattoo*, et faire rapport si tout est bien : —collecter les rapports du *tattoo*, et rapporter les absents :—visiter les tentes après le *tattoo*, voir à ce que toutes les lumières soient éteintes.

Il doit être présent à tous les appels et à toutes les parades pendant le jour : — transmettre son rapport au capitaine d'ordonnance du jour. Ce rapport doit contenir les remarques nécessaires.

DEVOIRS DU SERGENT MAJOR.

Le sergent major est le premier et le chef des sous-officiers.

Il doit tenir la liste de service des sous officiers :—donner aux sergents d'ordonnance des compagnies les ordres et la liste de service du lendemain :—voir à ce que les différents devoirs sont régulièrement exécutés :—parader toutes les gardes, les piquets et les escortes pour l'inspection de l'Adjudant :—faire parader, à l'appel du soir, les sergents d'ordonnance des compagnies et collecter leurs rapports du soir, et en faire lui même rapport au subalterne d'ordonnance du jour :-conduire les prisonniers au bureau d'ordonnance : — examiner deux fois par semaine les listes de service des sergents d'ordonnance des compagnies.

Il est spécialement sous les ordres de l'Adjudant et doit remplir tous les devoirs que celui-ci lui indique.

Il doit être présent à toutes les parades :—faire sonner les appels aux heures fixées :—collecter tous les rapports des officiers et sous-

officiers de service :—fréquemment visiter les gardes régimentaires pour s'assurer si tout y est à l'ordre :—rapporter à l'Adjudant toute irrégularité et négligence dans l'accomplissement des devoirs.

Sous-Officiers.

Les sous-officiers doivent se faire une idée de l'importance de leurs devoirs. La discipline et l'efficacité du bataillon dépendent pour beaucoup de leur connaissance des devoirs de leurs charges, et de l'exactitude avec laquelle ils s'empressent de les exécuter. Ils sont plus généralement en contact direct avec les soldats et peuvent par conséquent veiller assidument à ce que leur conduite au camp soit toujours régulière.

Ils doivent apprendre le *drill* et pouvoir enseigner les hommes de leur compagnie.

Ils doivent faire rapport à l'Officier Commandant leur compagnie de toute faute commise par les soldats, soit en devoir ou non, soit au camp ou en dehors de ses limites.

Ils doivent respecter les soldats, ne jamais discuter avec eux, et ne jamais tolérer qu'ils hésitent à obéir à leurs ordres.

Les tentes sont sous la direction du plus ancien sous-officier qui est responsable pour le maintien de l'ordre dans sa tente.

Lorsqu'un sous-officier est coupable de quelqu'offense, il doit être condamné aux arrêts, et non envoyé aux corps-de-garde, excepté dans des cas très graves et avec l'autorité de l'Officier Commandant.

DEVOIR DU SERGENT-FOURRIER.

Le sergent fourrier est spécialement sous les ordres du Quartier-Maître. Il doit assister à la distribution des rations,recevoir les plaintes des ordonnances, si elles en font, et en avertir le capitaine et le subalterne d'ordonnance du jour. Il doit, au moins deux fois par jour, faire le tour du camp, et signaler toute malpropreté au Quartier-Maître.

DEVOIRS DU SERGENT D'HOPITAL.

Le sergent d'hôpital est sous les ordres spéciaux et la direction du Chirurgien. Il doit recevoir les malades du caporal d'ordonnance du bataillon et répondre des uniformes et autres effets appartenant aux hommes admis à l'hôpital.

LE COMMIS DU BUREAU D'ORDONNANCE.

Le commis du bureau d'ordonnance ne doit point permettre que personne n'emporte les livres, papiers ou documents tenus au bureau d'ordonnance sans la permission de l'Adjudant.

Il doit entrer les ordres régimentaires et de brigade dans le livre des ordres :—tenir le livre des délinquants :—faire une liste des officiers, sous-officiers et soldats pour le bureau d'ordonnance :—classifier avec soin les rapports qui doivent être conservés au bureau d'ordonnance.

DEVOIRS DU SERGENT D'ORDONNANCE DU BATAILLON.

Il doit visiter les tentes à 7 h. a. m., voir à ce que les armes et accoutrements soient disposés suivant les ordres :—recevoir des sergents d'ordonnance des compagnies le nom des absents au lever :—parader les caporaux et les ordonnances de chaque compagnie à 5h. 30 m. a. m. et les conduire au lieu où se fait la distribution des rations :—parader les hommes en réclusion (à 1h.00 p. m. : parader les malades et les prisonniers pour l'inspection du Chirurgien :—conduire les malades à l'hôpital et voir à ce qu'ils y apportent leurs armes et accoutrements :-accompagner les officiers d'ordonnance du jour dans leur visite des tentes au déjeuner, au dîner et au souper :—faire sonner les deux appels avant les repas aux heures fixées par les ordres régimentaires :—visiter les sous-officiers aux arrêts et faire rapport s'il les a trouvés conformes aux ordres :—parader les hommes qui doivent être amenés devant l'Adjudant, proprement habillés, les conduire au bureau d'ordonnance et faire rapport de l'ordre qui les oblige de paraître devant l'Officier Commandant :—se faire donner par le commis du bureau d'ordonnance une liste des hommes

condamnés le matin avec leur sentence et les créditer le soir pour une journée de punition faite :—fréquemment visiter la cantine du bataillon durant le jour et mentionner dans son rapport s'il y a toujours trouvé présent le sergent en devoir :—montrer les ordres aux officiers d'état-major : — visiter les cuisines au moins trois fois par jour et faire rapport s'il les a trouvées propres et en bon ordre ;—faire le tour des tentes après la dernière sonnerie du *tattoo* et faire rapport si toutes les lumières sont éteintes et les hommes couchés.

Il doit faire un rapport de tous ces devoirs, avec toutes les remarques qu'il jugera nécessaires sur l'exécution des ordres.

DEVOIRS DU CAPORAL D'ORDONNANCE DU BATAILLON.

Le caporal d'ordonnance doit prendre les noms des malades de chaque compagnie une demi heure après le lever : — assister à la parade des malades par le sergent d'ordonnance du bataillon. Après l'inspection par le Chirurgien, il rapportera aux sergents d'ordonnance des compagnies et au sergent-major les noms de ceux qui ont été admis à l'hôpital. Il assistera le sergent d'ordonnance du bataillon dans l'exécution de ses devoirs.

LE SOUS-OFFICIER EN DEVOIR A LA CANTINE.

Il doit mentionner dans son rapport pendant quel temps il a été en devoir :—ne point permettre que les hommes obtiennent de la bière avant l'heure fixée par l'Officier Commandant :—ne point permettre que l'on sorte de la bière de la cantine : — ne point permettre accès à la cantine aux hommes en réclusion :— faire mettre à la garde tous les hommes en état d'ivresse.

Il doit faire un rapport et l'adresser au sergent-major qui le transmet au bureau d'ordonnance.

DEVOIRS DU SERGENT D'ORDONNANCE DE LA COMPAGNIE.

Le sergent d'ordonnance de la compagnie est en devoir pendant trois jours consécutifs.

Il doit visiter les tentes de sa compagnie après la sonnerie du lever et appeler le rôle de la compagnie :—rapporter les absents au sergent d'ordonnance du bataillon à sa visite des tentes :—conduire les délinquants au lieu où les fait parader le sergent d'ordonnance du bataillon, lorsque l'appel de la parade des délinquants est sonné :—visiter les tentes au commencement de chaque repas, appeler le rôle de la compagnie, voir à ce que les hommes soient proprement habillés et les tentes convenablement nettoyées :—donner les noms des absents au capitaine du jour à sa visite des tentes :—préparer les états de parades,les signer et les passer ensuite au Capitaine de sa compagnie :—donner le matin les noms des malades au sergent d'ordonnance du bataillon.

Quinze minutes avant la sonnerie pour monter la garde, il doit voir à ce que les hommes qu'il a notifiés pour le garde s'habillent proprement et inspecter leurs armes et accoutrements,

les conduire sur le terrain de parade pour les gardes et rester présent jusqu'à ce que la garde soit relevée.

Il doit assister au bureau d'ordonnance lorsqu'il entend la sonnerie des délinquants, s'il y en a de sa compagnie.

A la sonnerie pour que les hommes se préparent pour la parade, il doit voir à ce qu'ils s'habillent promptement et s'assurer que leurs armes et accoutrements sont propres et en bon ordre.

Il doit parader les hommes pour devoirs de fatigue et autres :—prendre copie des ordres régimentaires et de brigade pour le lendemain dans le livre des ordres de sa compagnie et les montrer au Capitaine et aux sulbalternes de sa compagnie :— faire bien attention à ce que chaque homme fasse les devoirs de garde et autres à son tour :—appeler le rôle de sa compagnie à *tattoo* et rapporter les absents au sergent major :—faire sa visite des tentes à *tattoo*,accompagné du caporal d'ordonnance de la compagnie, il doit informer les hommes des ordres pour le lendemain, et notifier ceux qui seront en devoir.

Il doit préparer le rapport des rations pour

le lendemain, le faire signer par le capitaine et le transmettre au sergent quartier maître :— voir à ce que les repas soient régulièrement portés aux hommes de sa compagnie qui sont en garde.

Il doit tenir la liste de service des hommes de sa compagnie.

DEVOIRS DU CAPORAL D'ORDONNANCE DE LA COMPAGNIE.

Il doit parader les ordonnances pour les rations à 5h. 25m. A. M., les conduire au lieu où les réunit le sergent d'ordonnance du bataillon, et les accompagner au lieu où se fait la distribution des rations.

A *tattoo*, il doit accompagner le sergent d'ordonnnance à sa visite des tentes.

Il doit aider le sergent d'ordonnance de la compagnie dans tous ses devoirs.

Promulgation des Ordres.

Les ordres sont promulgués de la manière suivante :

Deux livres d'ordres sont tenus pour le bataillon : le livre des ordres du bataillon qui contient aussi copie des ordres de brigade, et le livre des ordres de la compagnie.

Le livre des ordres de la compagnie contient les ordres de la brigade et du bataillon.

Tous les jours, à huit heures P. M., les sergents d'ordonnance des compagnies doivent se réunir au bureau d'ordonnance pour y copier les ordres dans les livres des ordres des compagnies, sous la dictée du sergent major. Pour s'assurer qu'ils ont bien exactement copié les ordres, le sergent major les leur fera lire avant qu'ils se retirent.

Le sergent d'ordonnance du bataillon est chargé de montrer les ordres aux officiers de l'état-major. Il se sert, à cette fin, du livre des ordres du bataillon.

Les sergents d'ordonnance des compagnies montrent le livre des ordres de la compagnie aux officiers de la compagnie.

Les sergents-d'ordonnance doivent aussi lire les ordres aux soldats le soir lorsqu'ils font la visite des tentes à *tattoo*.

Le lendemain si les ordres sont d'un caractère important, ils sont lus à la première parade par l'Adjudant.

Notification pour devoirs.

L'Adjudant tient la liste de service des officiers ; le sergent major celle des sous-officiers ; et les sergents d'ordonnance, celle des soldats des compagnies.

L'Adjudant est chargé de notifier les officiers pour devoir.

Le sergent major notifie les sous officiers ; et les sergents d'ordonnance notifient les soldats.

Le nombre d'hommes que chaque compagnie doit fournir est donné aux sergents d'ordonnance par le sergent major.

Parades.

La sonnerie d'avertissement pour les parades a lieu une demi heure avant les heures fixées par les ordres. La sonnerie pour le *Dress* a lieu quinze minutes avant les parades. Les sous-officiers en charge des tentes doivent faire habiller leurs hommes aussi promptement que possible.

Cinq minutes avant l'heure de la parade les compagnies doivent former leurs rangs pour être inspectées par leurs capitaines.

Tous les officiers, sous-officiers et soldats doivent être présents aux parades excepté ceux qui accomplissent des devoirs qui les empêchent d'y assister, les malades et ceux qui obtiennent la permission spéciale de l'Officier Commandant.

Les états-de-parades doivent être régulièrement préparés pour la parade de l'Officier Commandant

A la parade les officiers ne doivent jamais laisser leurs compagnies.

A la parade ou en devoir, lorsqu'un officier doit adresser la parole à un supérieur, il doit d'abord le saluer.